

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale

7125 HS Hardener



chemius.net/91021

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Durcisseur

Utilisations déconseillées

Aucune donnée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

SILCO, D.O.O.

Adresse: Šentrupert 5 a, 3303 Gomilsko, Slovenia

Tel: +386 3 703 3180

Fax: +386 3 703 3188

E-mail: n.cvilak@silco-automotive.com

Personne à contacter pour la fiche de données de sécurité: Nejc Cvilak

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau

112

Importateur/fournisseur

+386 3 703 3180

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3; H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1; H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention(s) d'avertissement: **Danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation nationale.

2.2.2. Contient:

Acétate d'éthyle (CAS: 141-78-6, EC: 205-500-4, Index: 607-022-00-5)

benzène, 2,4-diisocyanato-1-méthyl, homopolymère (CAS: 26006-20-2, EC: 607-844-4)

acétate de n-butyle (CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1, Index: 607-025-00-1)

Diisocyanate d'hexaméthylène, oligomère (CAS: 28182-81-2, EC: 500-060-2)

2,4-TDI (CAS: 584-84-9, EC: 209-544-5, Index: 615-006-00-4)

2.2.3. Dispositions particulières:

Danger spécifique inconnu ou non anticipé.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006



Dénomination commerciale: **7125 HS Hardener**

Date d'établissement: **4.11.2015** · Date de révision: **7.10.2019** · Version: **1**

3.2. Mélanges

Nom	CAS EC Index	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Numéro d'enregistrement REACH
Acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5	<50	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066		01-2119475103-46
benzène, 2,4-diisocyanato- 1-méthyl, homopolymère	26006-20-2 607-844-4 -	25-35	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319		-
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	<25	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066		01-2119485493-29
acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7	<15	Flam. Liq. 3; H226		01-2119475791-29
Diisocyanate d'hexaméthylène, oligomère	28182-81-2 500-060-2 -	5-10	Skin Sens. 1; H317		01-2119485796-17
isocyanate de tosyl	4083-64-1 223-810-8 615-012-00-7	<0,5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 EUH014	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	01-2119980050-47
2,4-TDI [C]	584-84-9 209-544-5 615-006-00-4	<0,25	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 2; H330 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 3; H412	Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	-

Notes concernant les ingrédients:

C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères.

Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Notes générales

-

Après inhalation

Aérez la pièce. Respirez l'air frais. Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Consultez immédiatement un médecin.

Après contact cutané

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux ouverts à grande eau (au moins pendant 10 minutes), même sous les paupières. Si l'irritation persiste, consulter un médecin !

Après ingestion

Ne pas inciter de vomissement ! Consultez immédiatement un médecin ! En aucun cas, ne consommez de lait ou de graisses végétales ou animales.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Les évaporations peuvent causer des vertiges et une syncope.

En contact avec la peau

Le contact avec la peau peut causer une sensibilité.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

En contact avec les yeux

Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

Ingestion

-

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

-

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Mousse.
Jet d'eau pulvérisé.

Agents d'extinction inappropriés

Aucune particularité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

-

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection

N'inhalez pas les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie ou le réchauffement. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

L'équipement de protection complet avec l'appareil respiratoire isolant.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Utilisez le masque anti-gaz, les gants de protection et les vêtements de protection.

Mesures d'urgence

Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer !

6.1.2. Pour les secouristes

-

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les cours d'eaux/les égouts/le canalisations et les nappes phréatiques. En cas d'émission dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir l'Administration de la protection civile.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour le confinement

-

6.3.2. Pour le nettoyage

Absorbent la formule avec un matériel inerte (absorbant, sable), mettez-la dans les récipients appropriés et laissez-la dans le collecteur des déchets autorisé.

6.3.3. Autres informations

-

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

-

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

-

Mesures de protection de l'environnement

-

7.1.2. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

N'inhaliez pas les évaporations/fumées ! Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Mesures techniques et conditions de stockage

Protégez contre le feu ouvert, la chaleur, les étincelles et les rayons de soleil directs. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé.

7.2.2. Matériaux d'emballage

-

7.2.3. Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

-

7.2.4. Classe de stockage

-

7.2.5. Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

-

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Évitez tout contact avec les substances/les matériaux incompatibles (voir le point 10).

Solutions spécifiques à un secteur industriel

-

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom (CAS)	Valeurs limites		Court terme		Notions	Les valeurs limites biologiques
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³		
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	50	275	100	550		
Acétate d'éthyle (141-78-6)	400	1400				
Acétate de n-butyle (123-86-4)	150	710	200	940		

8.1.2. Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482+A1 Novembre 2015 Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques. NF EN 689:2018 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.3. valeurs DNEL/DMEL

Aucune donnée.

8.1.4. valeurs PNEC

Aucune donnée.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Prenez soins de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection bien hermétiques (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Matériaux appropriés

matériel	épaisseur	temps de pénétration	Notes
néoprène			
PVC			

Protection de la peau

Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345).

Protection respiratoire

Portez le masque respiratoire approprié avec le filtre combiné A2-P2. Type de filtre CEN/FFP-2(S) ou CEN/FFP-3(S)

Dangers thermiques

-

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

-

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-	État physique:	liquide
-	Couleur:	sans couleur
-	Odeur:	de solvants

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

-	pH	Aucune donnée.
-	Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
-	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
-	Point d'éclair	25 °C
-	Taux d'évaporation	Aucune donnée.
-	Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée.
-	Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
-	Pression de vapeur	Aucune donnée.
-	Densité de vapeur	> 1
-	Densité	la densité: 1,01 – 1,02 g/cm ³
-	Solubilité	Aucune donnée.
-	Coefficient de partage	Aucune donnée.
-	Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
-	Température de décomposition	Aucune donnée.
-	Viscosité	Aucune donnée.
-	Propriétés explosives	Aucune donnée.
-	Pouvoir comburant	Aucune donnée.

9.2. Autres informations

-	Notions:	
---	----------	--

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

-

10.2. Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté (voir le point 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Conditions à éviter

A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.
Acides forts. Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

(a) Toxicité aiguë

Nom	type d'exposition	Type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Notes
acétate de n-butyle (123-86-4)	par voie orale	LD ₅₀	souris		6 mg/kg		
acétate de n-butyle (123-86-4)	par voie orale	LD ₅₀	rat		10768 mg/kg		
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	par voie cutanée (peau)	LD ₅₀	rat		5000 mg/kg		
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	par voie orale	LD ₅₀	rat		8532 mg/kg		

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Informations complémentaires: Les yeux : effet irritant.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Informations complémentaires: Peut provoquer une allergie cutanée.

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

(f) Cancérogénité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Aucune donnée.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Composant (CAS)	Type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	Organisme	Méthode	Notes
acétate de n-butyle (123-86-4)	EC ₅₀	32 mg/L	48 h	crustacés			
	LC ₅₀	18 – 19 mg/L	96 h	poisson			
	LC ₅₀	62 mg/L	96 h	poisson			
	LC ₅₀	185 mg/L	96 h	poisson			
	LC ₅₀	18 mg/L	96 h	poisson			
	LC ₅₀	100 mg/L	96 h	poisson			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (108-65-6)	LC ₅₀	100 – 180 mg/L	96 h	poisson			
	EC ₅₀	500 mg/L	48 h	crustacés			

12.1.2. Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

12.2.2. Biodégradation

Aucune donnée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Coefficient de partage

Aucune donnée.

12.3.2. Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4. Mobilité dans le sol

12.4.1. Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

12.4.2. Tension superficielle

Aucune donnée.

12.4.3. Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.7. Informations supplémentaires

Pour le produit

Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.
Classe de pollution des eaux (WGK) 3 (auto-classement), très dangereux pour l'eau.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Recyclez ou éliminez vos déchets conformément aux règlements : laissez-les au centre de collecte de déchets agréé /au centre de ramassage/ au centre de traitement des déchets dangereux.

Procédé de traitement des emballages usagés

L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

13.1.2. Informations pertinentes pour le traitement des déchets

-

13.1.3. Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

-

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

-

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PEINTURES ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

IMDG: PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Quantités limitées

5 L

Restrictions dans les tunnels

(D/E)

IMDG point d'éclair

25 °C, c.c.

IMDG EmS

F-E, S-E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-



RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.1.1. COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

-

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
SEG - Scénario d'exposition générique
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur

Dénomination commerciale: **7125 HS Hardener**

Date d'établissement: **4.11.2015** · Date de révision: **7.10.2019** · Version: **1**

EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

-

Texte des phrases H visées au point 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer .
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



- Étiquetage correct du produit assuré
- Conforme à la législation locale
- Classification correcte du produit assurée
- Informations relatives au transport assurées

© BENS Consulting | www.bens-consulting.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au

Règlement (CE) No. 1907/2006



Dénomination commerciale: **7125 HS Hardener**

Date d'établissement: **4.11.2015** · Date de révision: **7.10.2019** · Version: **1**

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun